



Commune de Montesson



Etude Diagnostic et
Schéma Directeur d'Assainissement

Annexe 3

Zonage des Eaux Pluviales

- Réseau Unitaire Communal
- Réseau EP Communal
- Réseau EP Syndical
- Réseau SIAAP
- Regard Unitaire communal
- Regard EP communal
- Station de pompage EP communale
- Regard EP syndical
- Puits d'infiltration
- Bassin pluvial aérien
- Bassin pluvial enterré

Zonage Eaux Pluviales

- Principe général :
- rejet "zéro"
 - gérer les pluies courantes à la parcelle
 - en cas d'impossibilité démontrée : 2 à 3 ha
- Zone d'infiltration possible : à minima de stocker et infiltrer/évaporer en 24h une hauteur de pluie de 8 mm
 - Zone d'infiltration superficielle contrainte : à minima de stocker et infiltrer/évaporer en 24h une hauteur de pluie de 4 mm
 - Zone de carrières : chercher à réduire la surface active - Infiltration forcée proscrite si présence de carrières en sous-sol

egiseau	Date	Echelle	Opération	Conçu	Etabli	Vérifié	Version	Indice
	28/04/2016	1 : 4 500	HFG 32332U	DT	DT	DT	1	2

